

Copenhague, le 15 mars 2017

## Communiqué du GAC – Copenhague (Danemark) <sup>1</sup>

### I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Copenhague du 11 au 16 mars 2017.

69 membres du GAC et 8 observateurs ont assisté à la réunion.

La réunion du GAC s'est tenue dans le cadre de la 58e réunion de l'ICANN. Toutes les séances plénières du GAC ainsi que les séances de ses groupes de travail ont pris la forme de réunions publiques.

### II. Activités avec d'autres unités constitutives et échanges avec la communauté

#### Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a abordé :

- les codes de pays à deux caractères au second niveau ;
- la réponse du PDG de l'ICANN aux questions présentées dans le Communiqué d'Hyderabad concernant l'atténuation des risques d'utilisation malveillante du DNS ;
- le caractère confidentiel des documents du GAC ;
- le nouveau processus du Conseil d'administration pour l'examen et le traitement des avis du GAC ;
- une mise à jour sur la question des enchères du point web ;
- la discussion facilitée sur les protections des OIG et celles de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;
- la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité ;
- les priorités du GAC.

#### Réunion avec l'Organisation de soutien des noms génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec des membres du Conseil de la GNSO et a abordé les points suivants : l'engagement accru des membres du GAC dans les processus d'élaboration de politiques relatifs

---

<sup>1</sup> L'historique des communiqués du GAC contenant ses avis sur ces mêmes sujets ou d'autres est disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/GACADV/GAC+Communiques>

# ICANN | GAC

Governmental Advisory Committee

aux codes de pays à deux lettres au second niveau, la proposition d'une séance intercommunautaire portant sur les noms géographiques dans le cadre de la 59e réunion de l'ICANN, le plan de mise en œuvre du rapport final du Groupe de consultation GAC-GNSO, et les préoccupations partagées concernant la charge de travail créée par plusieurs PDP simultanés.

## **Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)**

Le GAC s'est réuni avec la ccNSO et a abordé les points suivants : le PDP de la ccNSO sur le mécanisme de retrait et d'examen des ccTLD, le Groupe de travail intercommunautaire pour la croix sur l'utilisation des noms de pays et territoires en tant que TLD, le soutien au Groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies concernant les questions relatives aux ccTLD, la mise en œuvre des statuts constitutifs ayant trait à la communauté habilitée, et la planification des réunions de l'ICANN. Il a été convenu que des téléconférences intersessions entre le GAC et la ccNSO seront prévues.

## **Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)**

Le GAC s'est réuni avec l'ALAC et a abordé les points suivants : les noms géographiques, le rapport réalisé à la demande du conseil de l'Europe sur les applications communautaires, l'enquête en cours d'élaboration par le Groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies, la révision At-Large ainsi que des questions d'intérêt commun faisant partie de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité.

## **Réunion avec le Groupe des représentants des bureaux d'enregistrement (RySG)**

Le GAC s'est réuni avec le Groupe des représentants des bureaux d'enregistrement de la GNSO et a abordé les opérations des bureaux d'enregistrement, les développements du marché et les mécanismes permettant de lutter contre l'utilisation malveillante.

## **Réunion avec le Groupe des geoTLD**

Le GAC s'est réuni avec le Groupe des geoTLD (qui représentent les domaines de premier niveau identifiant une ville, une région, une langue ou une culture) et discuté des politiques relatives aux noms géographiques, de la collaboration avec les autorités nationales, et de questions ayant trait aux lois nationales sur la protection des données.

## **Réunion avec le Groupe directeur sur l'acceptation universelle (UASG)**

Le GAC a reçu une mise à jour du Groupe directeur sur l'acceptation universelle (UASG) sur les activités que le groupe a entreprises afin de rendre les noms de domaines, adresses électroniques et nouveaux gTLD IDN parfaitement compatibles avec tous les navigateurs, toutes les applications et tous les logiciels. Le GAC a noté avec intérêt que l'UASG publiera un livre blanc le 11 avril 2017, et a discuté des suggestions sur la façon dont les gouvernements peuvent aider à diffuser

l'information sur l'acceptation universelle et faire participer leurs propres services et leurs collectivités locales du logiciel pour rendre leurs systèmes prêts à l'acceptation universelle.

## **Comité permanent de clients (CSC)**

Le GAC a été informé par des membres du Comité permanent de clients sur les identificateurs techniques publics (PTI) au sujet des activités du Comité à ce jour.

## **Protection de données**

Le GAC s'est réuni avec des responsables de la protection des données, convoqués avec le concours du Conseil de l'Europe. La discussion a permis des échanges utiles sur la mise en œuvre des principes de protection des données, au sein de l'ICANN. Les participants ont également exprimé le besoin de poursuivre cet important dialogue et ont pris note de la proposition formulée par le Président du Comité de la Convention 108, qui consiste à fournir des réponses à chaque question qui lui serait posée. Le GAC se félicite de ces échanges et encourage l'ICANN à poursuivre le dialogue avec les autorités compétentes en matière de protection des données afin de renforcer la protection des données et de la vie privée.

## **Discussions intercommunautaires**

Le Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique a organisé une séance intercommunautaire portant sur l'atténuation des risques d'utilisation malveillante du DNS, y compris les tendances de l'utilisation malveillante et la nécessité des mesures d'atténuation, les réponses de l'industrie, et le rôle de l'ICANN. La session a souligné de nouvelles initiatives lancées par le Bureau du directeur de la technologie de l'ICANN ainsi que des solutions que la communauté devra explorer pour garantir l'atténuation efficace des risques d'utilisation malveillante du DNS, y compris le recours, le cas échéant, au revenu des enchères des nouveaux gTLD.

Le Groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies a organisé une séance qui a étudié les modalités possibles pour l'engagement de l'ICANN et le renforcement des capacités dans les pays en développement.

## **III. Questions internes**

### **1. Nouveaux membres**

Le GAC souhaite la bienvenue au nouveau pays membre : le Zimbabwe. Le GAC compte ainsi à présent 171 membres et 35 observateurs.

## **2. Groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations (BGRI-WG)**

Le Groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations s'est réuni et a abordé les points suivants : ce qui constitue un avis du GAC, la clarté des avis du GAC et les appels organisés à la suite d'un Communiqué entre le GAC et le Conseil d'administration de l'ICANN. Le travail sur ces questions se poursuivra en prélude à la réunion de Johannesburg.

## **3. Groupes de travail du GAC : mises à jour communiquées au GAC**

**Le Groupe de travail de révision des principes opérationnels du GAC** a accepté de présenter au GAC une proposition de modifications mineures aux principes opérationnels du GAC, parmi lesquelles l'introduction du vote en ligne en vue des prochaines élections du GAC, de manière à formaliser ces modifications conformément aux procédures définies dans le principe opérationnel 53. Les principes modifiés seront soumis à un examen plus approfondi dans le cadre d'une approche holistique qui a déjà été lancée en parallèle. Aussi, le Groupe de travail a-t-il accepté de présenter une liste préliminaire des principes de haut niveau au GAC, afin que celui-ci les considère comme titre de rubriques en vue d'un ensemble de principes opérationnels complètement révisés. Le Groupe de travail a recommandé que le GAC close le mandat de son groupe de travail et que les efforts actuellement déployés pour réviser les principes opérationnels du GAC se poursuivent, le cas échéant, dans le cadre des séances plénières.

**Le Groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies** a tenu deux séances pour avancer dans son travail et pour fournir des mises à jour sur diverses activités comme il est stipulé dans son plan de travail. Pour faire avancer son travail en cours, le Groupe de travail s'est réuni avec :

- la ccNSO et le PTI afin de discuter et d'explorer diverses approches aux tâches qui lui sont dévolues par le GAC, notamment en ce qui concerne son rôle de premier point de contact pour les membres du GAC qui rencontrent des problèmes avec la délégation et la redélégation de ccTLD ;
- le département de l'ICANN chargé du développement et de la responsabilité publique (DPRD), afin d'envisager une collaboration en ce qui a trait à la création et l'exécution d'une enquête du Groupe de travail pour les membres du GAC appartenant à des régions faiblement desservies ;
- l'équipe de l'ICANN chargée de la relation avec les gouvernements, celle de la participation des parties prenantes mondiales et celle de la sécurité, la stabilité et la résilience, afin de planifier la prochaine série de séances régionales de renforcement des capacités, conçues pour les membres du GAC et les organismes d'application de la loi des régions faiblement desservies de l'Asie-Pacifique, du Moyen-Orient, et de l'Amérique

latine et des Caraïbes, avant la fin de l'année 2017.

Le Groupe de travail continuera à participer aux activités ci-dessous :

- le PDP consacré aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, plus précisément la piste de travail 1 qui s'occupe du « Soutien aux candidats issus des pays en développement » ;
- le travail effectué par la révision CCT sur les questions relatives au pays en développement ;
- le CCWG sur les recettes des enchères des nouveaux gTLD ;
- le sous-groupe sur la diversité de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité.

Le **Groupe de travail du GAC sur la loi internationale et les droits de l'homme** a reçu une mise à jour du rapporteur du sous-groupe sur les droits de l'homme de la piste de travail 2 du CCWG, concernant la préparation d'un cadre d'interprétation pour le statut de l'ICANN sur les droits de l'homme. Le Groupe de travail a également abordé les perspectives relatives aux droits de l'homme du Rapport du Conseil de l'Europe sur les applications des nouveaux gTLD communautaires, avec l'un des auteurs du rapport.

Le **Groupe de travail du GAC sur la protection des noms géographiques dans les prochaines séries de nouveaux gTLD** a examiné une proposition visant à établir un ensemble de règles concernant les meilleures pratiques ainsi que la possibilité d'établir un référentiel des noms. Il a été informé qu'un séminaire en ligne ainsi qu'une séance de dialogue intercommunautaire sont prévus pour la 59e réunion de l'ICANN, et y a donné son accord. Le Groupe de travail participera à ces dialogues et poursuivra son travail sur une éventuelle proposition.

Le **Groupe de travail du GAC sur la participation du GAC au NomCom** a convenu que le Groupe de travail peaufinera un texte sur les « critères du GAC pour le NomCom » et fera part au GAC d'une nouvelle version avant la prochaine réunion de l'ICANN. Quant à la possibilité de nommer un membre du GAC sans voix délibérative au NomCom, le Groupe de travail examinera le cadre juridique et les antécédents ayant trait à ce rôle. Une fois disponible et analysée, cette information sera communiquée au GAC.

Le **Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique (PSWG)** a communiqué au GAC son analyse de la réponse fournie par l'ICANN à l'annexe 1 du Communiqué d'Hyderabad du GAC et a proposé une fiche de suivi. Il a informé le GAC qu'il solliciterait son approbation pour la version préliminaire d'un cadre de sécurité qui permettrait aux opérateurs de registres de répondre aux menaces à la sécurité, dont le texte a été convenu avec les représentants des opérateurs de Registre à Copenhague. Une telle approbation sera bientôt sollicitée au sujet de la prochaine proposition de cadre de divulgation relatif à l'application de la loi dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement

fiduciaire (PPSAI IRT). Quant au service d'annuaire de données d'enregistrement (RDS), des bénévoles du Groupe de travail désignés par le GAC pour rejoindre l'équipe de révision du RDS demandent au GAC des orientations permettant de définir la portée de la révision. Le PSWG demande que les suggestions de la GNSO en la matière soient approuvées, sauf pour les restrictions imposées à ce propos qui pourraient ou non chevaucher avec le PDP en cours sur le RDS de nouvelle génération. Se fondant sur ses réunions avec le GAC et les responsables de la protection des données, le Groupe de travail a informé le GAC sur l'équilibre qu'il est nécessaire d'obtenir dans tout RDS à venir entre le respect de la vie privée, le besoin d'appliquer la loi et les intérêts du public.

#### **4. Secrétariat indépendant**

Le GAC a noté que le contrat actuel avec l'ACIG pour fournir un service de secrétariat indépendant pour le GAC arrive à expiration en juillet 2017 et a convenu que la direction du GAC engage un dialogue de toute urgence avec l'ICANN quant à son extension. Comme les promesses, toujours plus nombreuses, des membres du GAC à contribuer aux frais de secrétariat ne suffisent pas jusqu'ici pour maintenir le niveau de service fourni, il est nécessaire d'ajuster le niveau de service assuré à court terme. Des promesses supplémentaires sont sollicitées de toute urgence. En outre, la direction du GAC s'emploiera à trouver des solutions à moyen terme en prévision de modalités de financement durables.

## **IV. Renforcement de la responsabilité de l'ICANN**

Le GAC a continué de travailler sur une série de mesures visant l'application des statuts constitutifs de l'ICANN entrés en vigueur le 1er octobre 2016. Ceux-ci comprennent la fourniture des avis du GAC au Conseil d'administration ainsi que les procédures pour la participation du GAC à la communauté habilitée.

Le GAC a reçu une mise à jour des membres représentant le GAC dans les activités de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité, qui continueront d'y participer.

En particulier, le GAC a noté l'importance du questionnaire sur la juridiction comme élément essentiel de la piste de travail 2 du CCWG ; il invite tous les gouvernements et autres parties prenantes à y répondre avant l'expiration du délai fixé au 17 avril 2017. D'autres activités de la piste de travail 2 du CCWG doivent également être poursuivies.

## **V. Divers**

## 1. Équipe de révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur (CCT-RT)

Le GAC a été informé par le CCT-RT sur les travaux de l'équipe de révision, y compris sur le rapport préliminaire publié récemment. Les membres du GAC se pencheront sur tous les détails du rapport préliminaire.

## 2. Nouveaux gTLD : questions relatives aux politiques de fond

Le GAC a discuté des questions de politique spécifiques ayant trait à une éventuelle introduction de nouveaux gTLD, y compris :

- les candidatures aux gTLD communautaires : le Conseil de l'Europe a soumis son rapport « Candidatures à l'ICANN pour les nouveaux gTLD communautaires : opportunités et défis du point de vue des droits de l'homme » au GAC, lors de la 57e réunion de l'ICANN ; dans le droit fil, l'un des auteurs de ce rapport a présenté un exposé des recommandations qui y figurent. Le GAC exprime son appui à ces recommandations en vue de leur examen plus approfondi par le groupe de travail sur le PDP consacré aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD ;
- le soutien aux candidats issus des pays en développement ;
- les noms géographiques.

## 3. Régions géographiques de l'ICANN

Le GAC se penchera sur la question des régions géographiques de l'ICANN, l'analysant de façon plus approfondie au cours de ses prochaines réunions.

## VI. Avis consensuel du GAC au Conseil d'administration<sup>2</sup>

### 1. Protection des désignations et des identificateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Réaffirmant son avis précédent afférent à la réservation permanente des désignations et des identificateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le GAC prend acte des conclusions du dialogue facilité tenu dans le cadre de la 58e réunion de l'ICANN pour la résolution des différences entre l'avis précédent du GAC et les recommandations passées de la GNSO au Conseil d'administration sur les protections des noms et identificateurs des organisations respectives de

---

<sup>2</sup> Pour suivre l'historique et l'évolution des avis rendus par le GAC au Conseil d'administration, visitez le registre en ligne des avis du GAC, disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/GACADV/GAC+Register+of+Advice>

la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Dans le même sens que les conclusions du dialogue susmentionné,

**a. Le GAC conseille au Conseil d'administration de l'ICANN :**

- I. de demander sans tarder que la GNSO réexamine ses recommandations de 2013 se rapportant aux protections des noms et des identificateurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (définis comme « de portée 2 » dans le processus de la GNSO) qui étaient incompatibles avec l'avis du GAC.

**FONDEMENT**

Le GAC prend acte des résultats du dialogue facilité sur ce sujet et demande au Conseil d'administration de procéder en conséquence sans tarder.

**2. Protections des OIG**

Le GAC note qu'un dialogue sur ce sujet, facilité par le Conseil d'administration, a commencé entre le GAC et la GNSO (y compris ses groupes de travail concernés). Le GAC s'attend à ce que ces discussions permettent de résoudre les divergences qui subsistent quant aux protections des acronymes d'OIG, et croit comprendre que les protections temporaires demeureront en place jusqu'à ce qu'une solution permanente soit convenue. S'appuyant sur les discussions facilitées à ce jour,

**a. Le GAC conseille au Conseil d'administration de l'ICANN :**

- I. de poursuivre la mise en œuvre i) d'un système permanent pour la notification des OIG de l'enregistrement au second niveau des chaînes correspondant à leurs acronymes dans, au maximum, deux langues et ii) un système parallèle pour la notification des titulaires de noms de domaine pour une période plus limitée, conformément à l'avis précédent du GAC et aux recommandations de la GNSO ;
- II. de faciliter la poursuite des discussions afin d'élaborer une résolution traduisant i) le fait que les OIG appartiennent à une catégorie objectivement exceptionnelle de titulaires de droits et ii) une meilleure compréhension de l'avis du GAC, surtout en ce qui a trait aux immunités des OIG, reconnues par les lois internationales, comme indiqué par les conseillers juridiques des OIG ;



# ICANN | GAC

Governmental Advisory Committee

- III. d'encourager vivement le Groupe de travail consacré au PDP en cours sur l'accès des OIG/OING aux mécanismes de protection de droits curatifs de tenir compte des commentaires du GAC au sujet du Rapport initial.

## FONDEMENT

Le présent avis reflète les réalisations accomplies à ce jour dans le cadre des discussions facilitées, dans l'espoir que ceci soit déterminant pour la résolution de ces divergences qui subsistent le plus tôt possible.

### **3. Atténuation des risques d'utilisation malveillante des noms de domaine**

#### **a. Le GAC conseille au Conseil d'administration de l'ICANN :**

- I. de fournir des réponses écrites aux questions figurant dans la fiche de suivi jointe au présent Communiqué, au plus tard le 5 mai 2017, afin que le GAC puisse les examiner de façon appropriée avant la 59e réunion de l'ICANN (Johannesburg), en tenant compte du fait que le Président-directeur général sera le point de contact du GAC à cette fin.

## FONDEMENT

Le GAC cherche à évaluer l'efficacité de son avis au Conseil d'administration de l'ICANN.

L'annexe 1 du communiqué du GAC d'Hyderabad dressait une liste de questions permettant d'effectuer une telle évaluation concernant l'avis mis en œuvre dans le cadre du Contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement de 2013 et du Contrat de registre des nouveaux gTLD.

Le GAC souhaite également évaluer la contribution du département de la conformité contractuelle de l'ICANN et celui de la SSR à la prévention et l'atténuation de l'utilisation malveillante des noms de domaines.

Bien que l'ICANN ait répondu à l'annexe 1 du communiqué du GAC d'Hyderabad, les renseignements fournis n'étaient pas suffisants pour compléter les évaluations nécessaires.

### **4. Codes et noms de pays/de territoires à deux caractères au second niveau**

À la lumière des discussions tenues avec le Conseil d'administration de l'ICANN à Copenhague au

sujet de la résolution du Conseil d'administration du 8 novembre 2016 et de sa mise en œuvre du 13 décembre 2016 concernant les codes de pays à deux lettres comme domaines du second niveau,

**a. Le GAC prie instamment le Conseil d'administration de l'ICANN :**

- I. de tenir compte des vives préoccupations soulevées par certains membres du GAC, telles qu'énoncées dans des avis précédents du GAC ;
- II. de coopérer avec les gouvernements concernés avant la prochaine réunion de l'ICANN, afin de trouver des solutions à ces préoccupations ;
- III. de explorer immédiatement des mesures visant à résoudre la question de façon satisfaisante, afin de répondre aux préoccupations de ces pays avant qu'elles ne s'aggravent davantage ;
- IV. d'apporter des précisions quant au processus de prise de décisions et au fondement de la résolution de novembre 2016, notamment en ce qui concerne la prise en compte de l'avis du GAC, le moment et le niveau de soutien à cette résolution.

**FONDEMENT :**

Le GAC a relevé de graves préoccupations exprimées par certains gouvernements quant aux conséquences des changements induits par la résolution du 8 novembre 2016. Plus précisément, la nouvelle procédure n'oblige plus les opérateurs de registre de notifier les gouvernements de l'usage qu'ils comptent faire de leurs codes à deux lettres ni de demander l'accord des gouvernements lors de la publication de codes de pays à deux lettres au second niveau, permettant ainsi aux opérateurs de registre d'exiger des gouvernements des frais considérables.

## **VIII. Prochaine réunion**

Le GAC se réunira lors de la 59e réunion de l'ICANN à Johannesburg (Afrique du Sud), du 26 au 29 juin 2017.